



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

**Opération de réhabilitation Plan Climat du groupe
074003 - Levert**

Date et heure limites de réception des offres :
mercredi 21 octobre 2026 à 12:00

Régie Immobilière Ville de Paris
13 Avenue de la Porte d'Italie
75013 PARIS

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	Opération de réhabilitation Plan Climat du groupe 074003 - Levert
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	5
	Délai de validité des offres	180 jours
	Forme de groupement	Groupement conjoint avec mandataire solidaire
	Variantes	Défini par lot
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par lot
	Négociation	Avec
	Visite sur site	Visite obligatoire

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	4
1.1 - Objet.....	4
1.2 - Mode de passation	4
1.3 - Type et forme de contrat	4
1.4 - Décomposition de la consultation	4
1.5 - Nomenclature.....	4
1.6 - Réalisation de prestations similaires	5
2 - Conditions de la consultation	5
2.1 - Délai de validité des offres.....	5
2.2 - Forme juridique du groupement.....	5
2.3 - Variantes	5
2.4 - Variantes exigées.....	6
2.5 - Développement durable	6
3 - Les intervenants.....	6
3.1 - Conduite d'opération.....	6
3.2 - Maîtrise d'œuvre	6
3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier	6
3.4 - Contrôle technique.....	6
3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	6
4 - Conditions relatives au contrat	6
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	6
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	7
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité	7
5 - Contenu du dossier de consultation	7
6 - Présentation des candidatures et des offres	7
6.1 - Documents à produire.....	7
6.2 - Présentation des variantes	10
6.3 - Présentation des variantes exigées.....	10
6.4 - Visites sur site	10
6.5 - Usage de matériaux de type nouveau.....	11
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	11
7.1 - Transmission électronique	11
7.2 - Transmission sous support papier.....	12
8 - Examen des candidatures et des offres	12
8.1 - Sélection des candidatures.....	12
8.2 - Attribution des marchés.....	12
8.3 - Suite à donner à la consultation.....	13
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	14
9.2 - Procédures de recours.....	14

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Opération de réhabilitation Plan Climat du groupe 074003 - Levert
Objectif de certification CERQUAL NF HABITAT

Il est précisé que les marchés de la RIVP sont des contrats privés de la Commande publique.

Lieu(x) d'exécution :

34 rue Levert
75020 Paris 20

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 5 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Ravalement Installation de chantier / Façades / Caves
02	Menuiseries extérieures / intérieures MEX / Portes palières
03	Couverture Couverture / charpente
04	VMC VMC / Chauffage / Electricité
05	Espaces verts Espaces verts

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

Un même candidat pourra se voir attribuer un nombre maximal de 5 lots. Les offres seront évaluées lot par lot selon les critères définis dans le dossier de consultation des entreprises (DCE). Chaque lot sera attribué au prestataire ayant présenté l'offre la mieux disante, en fonction de ces critères.

Le marché comportant cinq lots, un même candidat pourra se voir attribuer plusieurs ou l'ensemble de ces lots, dès lors que son offre est classée en première position pour chacun d'eux.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45211350-7	Travaux de construction de bâtiments multifonctionnels
90722000-4	Réhabilitation environnementale

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au Titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres initiales.

Ce délai court à nouveau à compter de la date limite de réception des offres négociées, le cas échéant.

2.2 - Forme juridique du groupement

En cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.

Pour des raisons de sécurité juridique et afin d'assurer la continuité de l'opération sur toute sa durée, notamment cas de défaillance d'un membre du groupement, le pouvoir adjudicateur a choisi d'imposer cette forme de groupement.

2.3 - Variantes

Les candidats doivent présenter une offre entièrement conforme au DCE (solution de base).

Ils peuvent (variante libre) également présenter pour tous les lots, conformément aux articles R. 2151-8 à R. 2151-11 du Code de la commande publique, une offre comportant des variantes qui doivent respecter les exigences minimales détaillées suivantes. Les variantes ne peuvent être proposées que lors du dépôt de l'offre.

Variantes techniques. Une seule proposition devra être proposée par type de variante technique/ lot technique ou corps d'état secondaires. (ex: si le soumissionnaire veut présenter une variante sur les menuiseries, il ne peut proposer qu'un SEUL type de menuiserie en variante, hors occultation.)

Variantes de caractère environnemental et/ou social. Les candidats peuvent présenter des variantes de caractère social (formations, insertion, etc.) et/ou environnemental (réemploi, gestion des déchets etc.).

Variantes interdites. En tout état de cause les variantes ne peuvent porter sur les dispositions suivantes du CCAP :

- Article "Dispositions générales du contrat"
- Pièces contractuelles
- Intervenants
- Cotraitance
- Sous-traitance
- Confidentialité et mesures de sécurité
- Réception
- Garantie des prestations
- Assurances et l'ensemble des articles qui suivent.

En tout état de cause, les variantes proposées seront sans impact sur les autorisations d'urbanisme et ne devront en aucun cas nuire aux performances thermiques, acoustiques et environnementales du projet, augmenter le délai d'exécution ou réduire les surfaces habitables projetées.

Toute proposition en ce sens sera jugée irrégulière et rejetée.



La réponse à la solution de base est obligatoire.

2.4 - Variantes exigées

Sans objet.

2.5 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Les intervenants

3.1 - Conduite d'opération

La conduite d'opération sera assurée par le Maître d'ouvrage lui-même.

3.2 - Maîtrise d'œuvre

La Maîtrise d'œuvre est assurée par :

BREGLART
SAS149 Avenue du Maine
75014 PARIS

3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par le maître d'œuvre.

3.4 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par :

BTP Consultants
Agence Centrale
202 quai de Clichy
92110 Clichy

3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par :

ACOR ETUDES
130 Avenue Joseph Kessel
78960 VOISINS LE BRETONNEUX
Tél. : 01 30 48 95 42
Courriel : acoretudes@wanadoo.fr

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est laissé à l'initiative du candidat qui devra les préciser à l'acte d'engagement, sans toutefois dépasser les délais plafonds correspondants.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) Titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 60 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes éventuelles
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- Le cadre de mémoire technique
- Les plans
- Les études de sol et diagnostic structure
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
- Une trame vierge d'attestation de visite du site
- Diagnostics avant travaux
- Le Plan Général de Coordination / DIUO
- Le Rapport Initial de Contrôle Technique
- La Charte de chantier à faible nuisance
- La Charte achats responsables de la RIVP
- Les autres chartes RIVP (Chartes de déontologie, #STOP, L'Autre cercle)

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 3 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Formulaire DC1 (téléchargeable à l'adresse suivante : https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat). Le candidat veillera à cocher la case de l'article « F1 » correspondant à la « Déclaration sur l'honneur » permettant de justifier qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner.	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Niveau	Signature
Formulaire DC2 (téléchargeable à l'adresse suivante : https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat)		Non
Preuve d'une assurance pour les risques professionnels		Non
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	CA MINIMUM : Le candidat devra justifier d'un CA annuel pour les lots suivants : Lot 1 : 740 K€ HT Lot 2 : 309 K€ HT Lot 3 : 85 K€ HT Lot 4 : 118 K€ HT Lot 5 : 182 K€ HT	Non
Un extrait de la dernière liasse fiscale avec le bilan (actif + passif) et le compte de résultat du dernier exercice clos, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi	Capitaux propres : Le rapport entre le Total (I) et le Total général (I à V) du passif du bilan devra être supérieur ou égal à 5%. Entreprise nouvelle : justification par tout moyen (attestation ou garantie bancaire par exemple)	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Lot 1 :

Libellés	Signature
Qualibat 6121 - Ravalement de peinture	Non
Qualibat 3421 - Imperméabilisation des façades	Non
Isolation Thermique par l'extérieur (technicité confirmée)	Non

Mention RGE exigée	Non
Sous-Section 4 exigée.	Non

Lot 2 :

Libellés	Signature
Qualibat 3542 - Fabrication et pose de menuiseries extérieures en PVC (technicité confirmée)	Non
Qualibat2712 - Fourniture et pose de façades-rideaux métalliques (technicité confirmée)	Non
Mention RGE exigée	Non
Sous-Section 4 exigée.	Non

Lot 3 :

Libellés	Signature
Qualibat 2391 - Réparation et renforcement de charpentes traditionnelles en bois ou en lamellé-collé	Non
Qualibat - 3152 - Couverture en métaux sauf plomb (technicité supérieure)	Non
Mention RGE exigée	Non
Sous-Section 4 exigée.	Non

Lot 4 :

Libellés	Signature
Qualibat - 5312 : réalisation de système de ventilation mécanique contrôlée, simple ou double flux	Non
Mention RGE exigée	Non
Sous-Section 4 exigée.	Non

Lot 5 :

Libellés	Signature
Qualibat 1311 - Terrassements courants	Non
Qualibat 1321 - Canalisations gravitaires	Non
Qualibat 1351 - Espaces verts	Non
Qualibat 2111 - Maçonnerie et ouvrage en béton armé	Non
Sous-Section 4 exigée.	Non

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Dans le cas où le candidat est une société nouvellement créée, dans l'incapacité objective de produire les documents et renseignements exigés par le règlement de la consultation, il pourra justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, au-delà de son simple capital social, par tout autre moyen.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet

opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Non
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat	Non
Le mémoire présentant les variantes libres, le cas échéant	Non
Le planning détaillé que l'entreprise propose pour l'exécution du contrat	Non
Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat	Non
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) dûment complétée	Non
Un certificat de visite du site signé par un.e représentant.e du pouvoir adjudicateur	Non

L'attention des candidats est attirée sur les points suivants :

Lors du dépôt de l'offre, la signature électronique est interdite.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

Tâches exclusives du Titulaire :

Les tâches que le Pouvoir Adjudicateur souhaite faire effectuer exclusivement par le Titulaire du contrat sont indiquées au cahier des charges.

6.2 - Présentation des variantes

Les candidats doivent présenter un mémoire principal dédié à la présentation de leur offre de base et un mémoire visant à présenter leur solution variante.

Le mémoire « variantes » devra faire apparaître :

- la liste des spécifications techniques modifiées par rapport à la solution de base ;
- la description des impacts techniques et/ou financiers de l'offre variante ;
- la justification de la conformité de la solution au regard des exigences minimales.

En outre, les candidats devront remettre une DPGF Variante indiquant clairement les conséquences financières de leur(s) variantes(s).

6.3 - Présentation des variantes exigées

Chaque variante exigée sera chiffrée dans l'acte d'engagement, en complément de l'offre de base.

Outre les répercussions de chaque variante sur le montant de leur offre de base, ils indiqueront les adaptations à apporter tout en respectant les exigences minimales devant être respectées.

6.4 - Visites sur site

Afin de présenter une offre objective et de qualité, le candidat doit faire une visite obligatoire du site. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Une attestation de visite est transmise dans l'offre avec les coordonnées de la gardienne du site.

Un rdv sera à prendre par le candidat auprès de notre gardienne et fera signer cette fiche de visite lors de sa venue.

Il remettra son exemplaire dans le dossier d'offre.

A l'issue de la visite, les candidats formuleront leurs éventuelles questions via AWS (<http://www.marches-publics.info>).

Pour assurer l'égalité de traitement des candidats, le représentant du pouvoir adjudicateur présent pendant la visite ne répondra à aucune question.

6.5 - Usage de matériaux de type nouveau

Sans objet

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://www.marches-publics.info>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Régie Immobilière de la Ville de Paris
210 Quai de Jemmapes
75010 Paris 10

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (<https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm>). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec le Pouvoir Adjudicateur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.



Pensez à anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0
2-Valeur technique	35.0
2.1-sous-critère 1 : Présentation des moyens humains (1 page recto maximum)	5.0

2.2-sous-critère 2 : Organisation et méthodologie des travaux en milieu occupé (1 page recto)	5.0
2.3-sous-critère 3 : Note méthodologique sur l'organisation des travaux (1 page recto/verso maximum)	5.0
2.4-sous-critère 4 : Planning proposé et optimisation (1 page recto)	5.0
2.5-sous-critère 5 : Note de coordination avec les autres lots (identifier les interactions, les points de blocages, etc...) (1 page recto/verso maximum)	10.0
2.6-sous-critère 6 : Qualité des produits et conformité au CCTP (1 page recto maximum)	5.0
3- Critère environnemental - Part de matériaux biosourcés et issus du réemploi, de la réutilisation et du recyclage - Démarche de recyclage - Mesures environnementales mises en œuvre sur ce chantier (1 page recto/verso maximum)	5.0

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Dans le cas du non-respect du cadre de mémoire technique, **1 point** pourra être enlevé par sous-critère faisant l'objet d'une modification (changement de la police, taille de caractères, mise en page générale, non-respect du nombre de page).

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec les 3 candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation. Par ailleurs, en cas d'égalité parfaite, deux candidats classés ex aequo seront admis aux négociations, même si le nombre de candidat ainsi retenu dépasse le maximum établi à 3.

Les négociations pourront porter sur les aspects techniques et financiers des offres des candidats. L'objet des négociations pourra, au besoin, être précisé lors de l'envoi de l'invitation à négocier.

De plus, les négociations pourront porter sur tous les aspects du cahier des charges, hors ses éléments intangibles à savoir :

Article "Dispositions générales du contrat", "Pièces contractuelles", "Intervenants", "Cotraitance", "Sous-traitance", "Confidentialité et mesures de sécurité", "Garanties financières", "Modalités de règlement des comptes", "Réception", "Garantie des prestations", "Assurances" et l'ensemble des articles qui suivent.

Les négociations donneront lieu à des échanges via le profil acheteur (plateforme AWS) ou à des réunions dans les locaux de la RIVP. Les modalités des négociations seront précisées ultérieurement dans les courriers d'invitation aux négociations qui seront adressés aux candidats via la plateforme AWS. Par conséquent, les candidats doivent s'assurer que leur anti-spam autorise l'expéditeur suivant : courrier@aws-france.com. L'analyse des offres après négociations se fera par application des critères de jugement des offres susmentionnés.

Attestations fiscales et sociales:

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <http://www.marches-publics.info>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, via la plateforme de dématérialisation AWS-Achat, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Assurez-vous que votre anti-spam autorise l'expéditeur courrier@aws-france.com.

ATTENTION : PENSEZ A VOUS IDENTIFIER SUR LA PLATEFORME car les candidats qui ne se seront pas identifiés sur la plateforme lors du téléchargement du DCE, ne recevront pas les réponses aux questions posées par d'autres candidats et ne seront pas informés des éventuelles modifications du DCE.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal judiciaire de Paris
Parvis du Tribunal de Paris
75859 PARIS CEDEX 17

Tél : 01 44 32 51 51

Adresse internet(U.R.L) : <http://www.justice.gouv.fr/>

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Greffes du Tribunal judiciaire de Paris
Parvis du Tribunal de Paris
75859 PARIS CEDEX 17

Tél : 01 44 32 51 51

Adresse internet(U.R.L) : <http://www.justice.gouv.fr/>